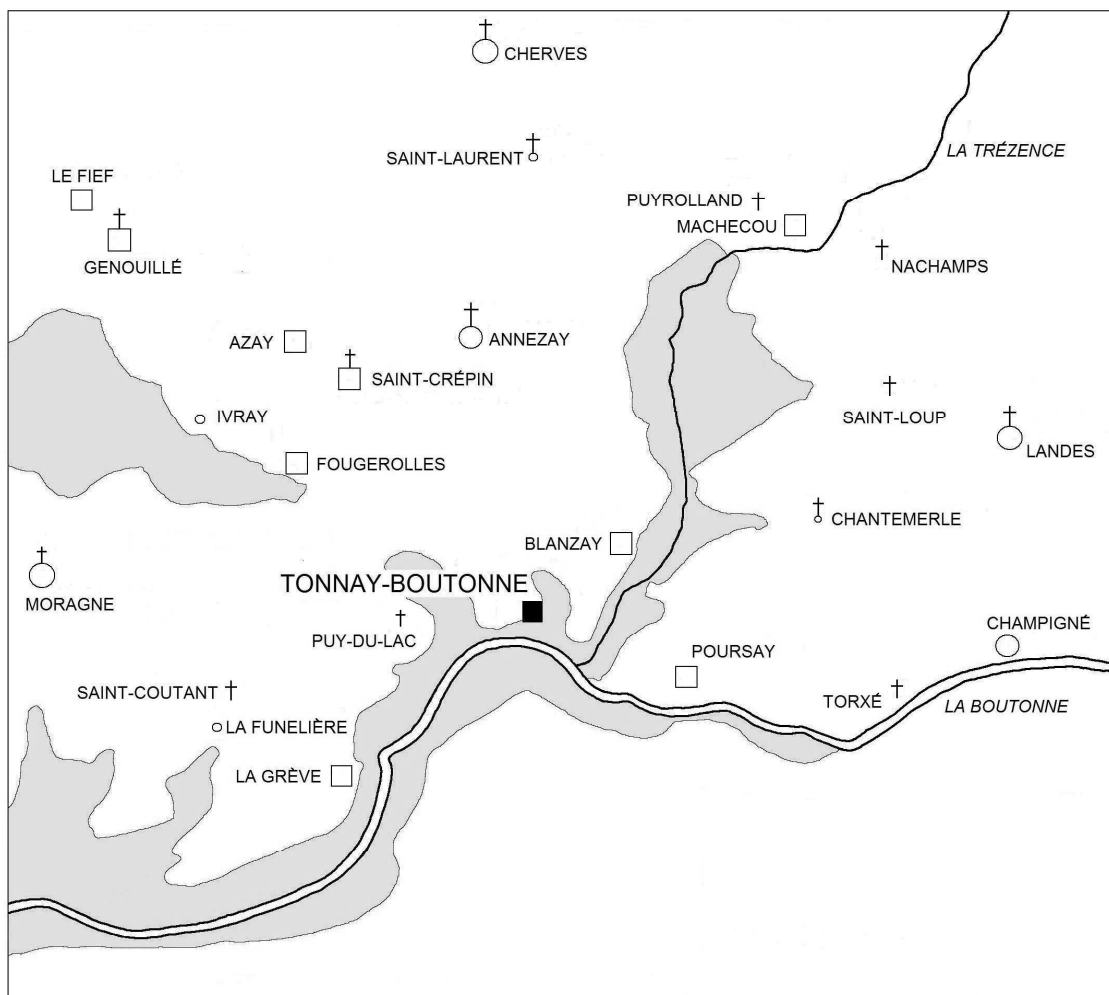


**DES SEIGNEURIES ET DES FIEFS RELEVANT DIRECTEMENT
DE TONNAY-BOUTONNE EN 1315**



- Seigneurie relevant de la châtellenie
- Autre seigneurie citée
- Fief relevant directement ou indirectement
- † Paroisse
- Marais

La châtellenie de Tonny-Boutonne en 1315

Lorsqu'en 1315 le roi Louis X remit Tonnay-Boutonne à Guillaume de Maumont, un chevalier limousin¹², il fit recenser les hommages dus au seigneur de cette ville. L'enquête se fit en deux temps, d'où deux listes d'hommages. La première figure dans une lettre de Jean de Doys et Guillaume Flory, chargés de l'enquête, à Hugues de la Celle, commissaire du roi, du 10 juillet 1315 et la seconde dans une lettre de Jehan de Doys au même destinataire du 18 août de la même année¹³. Dans cette seconde liste quelques hommages ont été ajoutés, d'autres rectifiés ou complétés et huit supprimés alors que Guillaume de Maumont s'était plaint de ce que la première liste était incomplète. On peut supposer que ce dernier ou son procureur était déjà entré en possession des hommages supprimés.

Dans une première partie nous reproduirons intégralement les deux listes d'hommages ; puis nous commenterons ceux dont nous pouvons identifier la terre ou la famille qui la détient. Dans le texte initial nous renverrons au commentaire par des nombres entre parenthèses.

Première liste

Item sont dheuz en lad chastellanye deThaunay les hommaiges qui suigent, c'est assavoir :

Monsieur Guillaume de la Roche sr de Machecoux, chevalier, doibt un hommage lige a cent livre de debvoir, (1)

Item le seigneur de Landes ung homage lige a cent livres de debvoir de sa terre de Genouillé, item le seigneur de Landes ung aultre hommage lige pour sa terre de la Greve a dix livres de debvoir, (2)

Item le seigneur de Vounand ung hommage lige a cent livres de debvoir de la terre qu'il a a Fougerolles et a Meurs en la chastellanie de Thonnay, (3)

Item monsr Aymery Goumard chevalier, ung hommage lige a debvoir de volunte, (4)

Item monsr Jehan de Burlé, chevalier, ung hommage lige a debvoir de mercy et avons trouvé par sa confession que le rachapt de sa terre d'un an vaut quarante livres, Item doit led mons Jehan ung aultre hommage lige a cent solz de debvoir, (5)

Item Pierre Riché ung hommage lige a debvoir de mercy et avons trouvé par sa confession que le rachapt de sa terre vaut un an quinze livres,

Guillaume Jousselin, hommage lige a debvoir de mercy, avons trouvé par sa confession que la valleur de sa terre vault dix livres

Item Phelippe de Lamarre ung hommage lige et avons trouvé par la confession de luy que le rachapt de sa terre vault quarante solz,

Item Jehan Serpantin ung homage lige au debvoir de mercy, (6)

¹² Claude Thomas « Comment en 1315 un seigneur limousin prit possession de Tonnay-Boutonne et de Fouras », dans *Roccafertis*, septembre 2005, p. 71-81.

¹³ Copie de ces lettres dans la liasse de manuscrits FR 32 659 de la B.N ; première liste f° 34 et 35, seconde liste f° 27.

Jehan de Codun ung hommage lige au debvoir de mercy pour raison de sa terre de Saint Crespin et de sa ...?... du ...?... et avons trouvé par la confession de luy que le rachapt de sa terre vould cinquante livres, (7)

Item Guillaume de la Funelliere ung hommage lige a debvoir de mercy, (8)

Item Guillaume Nepveu ung homage lige au debvoir de mercy,

Item Jacquemin de Montlor ung homaige lige pour sa terre de Poursay, ung aultre homage lige de la terre du Puzet a debvoir de mercy, (9)

Item Jeoffroy Tour ung hommage lige a debvoir de mercy,

Item Helies de Fare ung hommage lige a debvoir de mercy,

Item Guillaume Mignan ung hommaige de la terre qui fut jadis ceulx que tiennent les héritiers Symon Piquear, ne nous avons trouvé aulcun information du debvoir ne se il est lige ou plain,

Item Rol... de Pons ung hommage a debvoir de mercy, vault le rachapt de la terre dix solz,

Item Jehan de Simar(*abr*) ung aultre hommaige a vingt solz de debvoir,

Item la dame Dinvay [d'Invay?] deux hommages liges chascun a cent solz de debvoir, (10)

Item Helies Vaudier doibt trois hommages liges, l'ung pour raison de sa terre du Fief a debvoir de mercy, et vaut le rachapt de lad terre quatre vingtz livres, et ung autre hommage pour raison de sa terre de Thauhay Voultonne a debvoir de mercy, vault le rachapt quarante livres, et ... hommage pour raison de sa terre de Cherves a debvoir de mercy et vault le rachapt de sa terre dix livres. (11)

Seconde liste

Les hommages appartenant au lieu de Thauhay

Et premierement mons Guillaume de la Roche, chevalier sr de Machecourt, faict un hommage lige a cent livres et un denier de debvoir, (1)

Item La dame Daivre deux hommages chacun a debvoir de unze livres, (10)

Item Le seigneur de Landes un hommage a cent livres et un denyer de roy, item un aultre hommage a debvoir de dix livres, (2)

Item Le seigneur de Vernant un hommage a debvoir de cent livres et un denier, (3)

Item Mons Jehan de Buole(?), chevalier, un hommage a debvoir de mercy et fina quand feist l'hommage au roy de quinze livres, si comme il dit ; item un aultre hommage a debvoir de cent solz, (5)

Item Jaquemin de Monteloir un homage pour raison de sa mere a debvoir de dix livres ; item un aultre homage a debvoir de mercy et peult valloir de les fruit d'un an cent solz, (9)

Item Geoffroy Tour, un hommage a debvoir de mercy et vault le fruit d'un an cent livres, (13)

Item Guillaume Nevou, valet, un hommage a debvoir de six livres,

Item Guillaume Jolens un hommage a debvoir de mercy et peult valloir le fruit d'un an dix livres,

Item Me Guillaume de la Funelée un hommage de debvoir de mercy et vault le fruit d'un an huict livres, (8)

Item Jehan Serpentin un hommage a debvoir de mercy et vault le fruit d'un an vingt livres, (6)

Item Philippe de la Mothe, châtelin de Thau nay, un hommage a debvoir de mercy et vault le fruit d'un an soixante solz, (12)

Item Pierre Riche, valet, un hommage a debvoir de mercy et vault le fruit d'un an dix livres.

Commentaires

1. La seigneurie de Machecou était située dans la paroisse de Puyrolland. Une campagne de fouilles du C.N.R.S. de 2002, a daté du début du XIII^e siècle la construction de la motte castrale qui subsiste et du village disparu¹⁴, ce qui justifie l'hypothèse formulée par Jacques Duguet¹⁵ que Raoul de Machecoul, dernier seigneur de la première famille qui posséda Tonnay-Boutonne, créa cette seigneurie à cette époque, pour un de ses proches parents nommé Guillaume de la Roche, seigneurie sur laquelle on transporta le surnom de la famille qui détenait Machecoul en Bretagne.

Nous apprenons donc qu'en 1315 la seigneurie de Machecou appartenait toujours à la famille de la Roche. Le montant élevé du devoir montre l'importance de son terroir.

2. Le seigneur de Landes est soit Arnaud Béchet soit son fils Gaspard, car nous ignorons la date de la mort d'Arnaud. Landes n'appartenait pas à la châteltenie de Tonnay-Boutonne, mais les Béchet étaient aussi seigneurs de **Genouillé** qui était le fief le plus important de la châteltenie. Les Béchet, connus comme seigneurs de Genouillé depuis le XI^e siècle, avaient acquis Landes au plus tard en 1240.¹⁶

La terre de la Grève était située dans la paroisse de Puy-du-Lac ; un château y subsiste encore aujourd'hui. Ce fief est cité pour la première fois dans les « Comptes d'Alphonse de Poitiers » parmi les terres conquises sur le comte de la Marche en 1242¹⁷.

3. La seigneurie de Vounand, ou Vernant, est certainement celle de Vervant dont le château était situé non loin de la Boutonne à 7 kilomètres au nord de Saint-Jean d'Angély. Elle ne relevait pas de Tonnay-Boutonne, l'hommage lige de la première liste ayant été corrigé en hommage simple dans la seconde.

Fougerolles est aujourd'hui, un hameau de la commune de Saint-Crépin, à la pointe orientale du marais de Muron. Le montant du devoir attaché à cette seigneurie

¹⁴ *Archéologie médiévale 2000*, C.N.R.S. Editions, p. 277.

¹⁵ Jacques Duguet, « Le fief de Machecou en Puyrolland », dans *Le Blanc Mantel*, bulletin du groupe histoire, archéologie du foyer rural de Tonnay-Boutonne, n° 2, août 1997.

¹⁶ Médéric Brodut, *Tonnay-Charente et le canton*, tome II, p. 343.

¹⁷ *Archives historiques du Poitou*, tome IV, 1875.

indique un domaine important dont on ignore la situation. Nous savons qu'en 1482 la seigneurie appartenait aux Goumard d'Echillais¹⁸ qui la conserveront jusqu'à la fin du XVI^e siècle.

Meurs n'a pu être identifié

4. Aimery **Goumard** est le seigneur d'Echillais En cette année 1315, Geoffroy Goumard, écuyer, frère d'Aymery, figure parmi les témoins de la prise de possession de Tonnay-Boutonne par Guillaume de Maumont.

La terre justifiant cet hommage n'est pas désignée, ce qui permet de formuler une hypothèse. En 1208¹⁹ on voit dans l'entourage du seigneur de Tonnay-Boutonne un chevalier nommé Pierre de Blanzay. Ce fief se trouvait dans la paroisse de Tonnay-Boutonne en bordure du marais de la Trézence²⁰. Alors qu'en cette année 1315 Blanzay n'apparaît pas dans la liste des hommages, vers 1390 on voit Thibaud Goumard, seigneur d'Echillais, détenir des biens et droits dans la paroisse de Tonnay-Boutonne. En 1429, ses fils partagent ses biens. Jean et François reçoivent le fief d'Echillais en la paroisse de Tonnay-Boutonne « et tous les autres biens et droits dans cette paroisse qui furent à Thibaud leur père »²¹. Or Jean fut dit seigneur de Blanzay. Il est donc très probable que l'hommage d'Aymery Goumard en 1315 concernait le fief de Blanzay qui était donc passé à cette famille.

5. La terre n'est pas indiquée. Dès 1208²² on voit un Renaud de **Burlé** dans l'entourage du seigneur de Tonnay-Boutonne. Nous savons par ailleurs qu'en 1392 la veuve de Hugues de Burlé était femme lige du seigneur de Tonnay-Charente au devoir de 12 livres pour sa terre de Moragne²³. Ici Jehan de Burlé doit un hommage simple, comme le corrige la seconde liste, au seigneur de Tonnay-Boutonne. On le trouve, cité comme chevalier, parmi les « hommes sages » qui authentifieront l'évaluation des revenus de la terre de Tonnay-Boutonne lors de sa cession à Guillaume de Maumont. Il est donc très probable que les Burlé étaient seigneurs de Moragne, paroisse attenante à celle de Tonnay-Boutonne dans laquelle ils détenaient cette terre, ce qui explique leur présence auprès du seigneur de ce lieu.

6. Il s'agit d'une famille anciennement connue ; aux environs de 1064 Thibaud **Serpentin**, de Tonnay-Boutonne, donne l'église d'Annezay à l'abbaye de Saint-Jean d'Angély ; Hugues est cité dans les années 1090 ; en 1208, un autre Hugues, cheva-

¹⁸ Barbotin, *Echillais à travers les âges*.

¹⁹ *Mémoires de la Société archéologique de la Charente*, année 1971, pp. 528-529.

²⁰ Les traces de la motte du château sont encore visibles près du chemin qui va de Sainte-Julienne à Antraize.

²¹ Barbotin, *Echillais et ses seigneurs*, p. 44 : Dans le partage du 23 avril 1429 entre Bertrand Goumard et ses demi-frères Jean et François, ces derniers reçoivent « le fief d'Eschilay assis en la paroisse de Saint Martin de Tonnay Voultonne, avec tous les autres biens et droits, terres, cens, rentes, terrages complans, dixmes, dexmeries de bled et de vin, droits de justice et de juridiction, hommes levans et couchans, homages, fiefs, foages, pêcheries, aives, foins, molins, droits et devoirs d'iceux, etc., assis en ladite paroisse de Tonnay Voultonne, qui furent à Thibaud Goumard, leur père... ».

²² Voir plus haut : Médéric Brodut.

²³ Cité par Médéric Brodut, ouvrage cité, p. 142.

lier, fait partie de l'entourage du châtelain de Tonny-Boutonne²⁴; vers 1250, Guillaume touche une rente de quatorze livres sur les revenus du Grand fief d'Aunis.

Nous n'avons aucune indication sur la terre objet de l'hommage de Jehan Serpentin. Notons toutefois qu'il existe aujourd'hui un lieudit portant le nom de Serpentin dans la commune de Vandr e pr es de sa limite avec la commune de Genouill e.

7. Jusqu' a pr esent nous savons seulement que les Coudun avaient acquis **Saint-Cr epin** au milieu du XIV^e si ecl. La pr esente mention prouve qu'ils le d etenait d es 1315. Ils  etaient aussi seigneurs des Ouches et de plusieurs autres terres aujourd'hui dans les Deux-S evres, et de Virson en Aunis²⁵.

8. Le lieu se nomme aujourd'hui la Fineli ere, lieudit situ e  a 250 m. du village de Saint-Coutant et en bordure de la commune de Puy-du-Lac, donc de la ch atellenie de Tonny-Boutonne. Le fief relevait de Tonny-Charente. Contrairement  a ce qui a pu  etre  ecrit, nous n'avons pas de preuve que la Funeli ere appartenait aux Goumard d'Echillais en 1315. On ne peut donc dire si ce Guillaume de la Funeli ere appartenait ou non  a la famille Goumard. ; nous avons d ej a dit qu' a ce moment-l a le seigneur d'Echillais  etait Aimery et aucun de ses fr eres ne s'appelait Guillaume. C'est Thibaud Goumard qu'on voit le premier qualifi e de sire de la Funeli ere  a la fin du XIV^e si ecl.

9 Poursay est aujourd'hui un lieudit de l'ouest de la commune de Torx e. Nous savons que par la suite la seigneurie de Poursay, avec droit de haute, moyenne et basse justice, s' etendait sur une grande partie des paroisses de Torx e et de Chantemerle²⁶. Nous n'avons pas d'autre information sur la famille de Montlaur, sauf une mention en 1314 d'un Girard de Montlaur, l egataire de Guillaume de Matha. La terre du Puzet n'a pu  etre identifi ee.

En 1315 la ch atellenie de Tonny-Boutonne d ebordait donc  a l'est de la Tr ezence alors que vers 1100 les eaux de cette rivi ere marquaient sa limite avec les terres de l'abbaye de Saint-Jean d'Ang ely. Nous savons par ailleurs qu' a cette  epoque le fief de Champagn e, situ e  a l'autre extr emiti e de la paroisse de Torx e, qui appartenait aux B echet, relevait aussi de Tonny-Boutonne²⁷.

10. Il s'agit tr es vraisemblablement d'**Ivray**, aujourd'hui un hameau de la commune de Saint-Cr epin, au bord du marais de Muron. Nous savons que, vers 1330, Ivray  etait un fief de la seigneurie d'Azay (hameau situ e  a 1500 m etres au nord.), laquelle appartenait  a une dame dont nous ignorons le nom. Cette seigneurie relevait directement de Tonny-Boutonne ou de Genouill e, selon la situation de ses fiefs, Ivray d ependant de Tonny-Boutonne.

11. Le Fief, o u subsiste un ch ateau, est situ e  a 800 m etres au nord-ouest de Genouill e. Jusqu' a pr esent l'histoire de la seigneurie du Fief commen ait avec Philippe Acarie qui l'avait acquise vers 1400. Nous apprenons donc qu'en 1315 elle

²⁴ *Roccafertis*, n o 27, janvier 2001, p. 264.

²⁵ M ed eric Brodut, ouvr. cit e.

²⁶ *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, tome XIV, p. 286, note 2.

²⁷ Lettres d'Aimery B echet  a Alphonse de Poitiers de janvier 1270 et du dimanche avant les Rameaux 1270 ; Arch. Nat. J1040, 38; cit e par l'abb e Jouanny dans *Pr ecis historique de Tonny-Boutonne*.

appartenait aux Vaudier qui étaient aussi seigneurs de **Cherves**, aujourd'hui Chervette, commune du canton de Tonnay-Boutonne. Par la suite, et jusqu'au XVIII^e siècle Chervette relèvera des seigneurs du Fief.

Avant 1315, Cherves, tout en relevant de Tonnay-Boutonne, appartenait aux Maingot de Surgères. En effet, en 1243, dame Sibille de Surgères fait hommage à Alphonse de Poitiers, alors seigneur de Tonnay-Boutonne, « pour un fief qui dépend de Tonnay-Boutonne » et verse au comte 200 livres au titre de droit de rachat²⁸. Quatre ans plus tard Guillaume Maingot, seigneur de Surgères, fait hommage à Alphonse de Poitiers pour, entre autres, « ce qu'il a à Tonnay-Boutonne »²⁹. Un acte de donation de juin 1287, nous apprend que la terre objet de cet hommage concerne « la ville » de Cherves³⁰. Un autre acte de 1298 mentionne aussi Saint-Laurent-la-Barrière, paroisse voisine, et des bois en Machecou. Ces terres et droits appartiennent alors à Hugues de Surgères³¹. Son fils Guiard de Surgères les aurait donc cédés un peu plus tard, d'une manière ou d'une autre, à Helies Vaudier.

Quant à la terre possédée par les Vaudier à Tonnay-Boutonne, nous n'en avons aucune trace.

12. Tonnay-Boutonne étant terre royale ou apanagée depuis 70 ans, Philippe de la Mothe ne pouvait en être le châtelain au sens de possesseur de la châtelainie. Il devait être gardien ou capitaine du château, peut-être chargé aussi de tâches administratives depuis la suppression de la prévôté de Tonnay-Boutonne vers 1304. Il figure en effet parmi les « hommes sages » chargés d'évaluer le montant des rentes de la châtelainie.

Sans doute faut-il aussi considérer comme gardien du château Renaud de Marconnay qui est cité en 1293 comme seigneur de Tonnay-Boutonne³², alors partie du domaine royal.

13. Nous ignorons qui était Geoffroy Tour et il est regrettable que le texte ne nous dise pas de quelle terre il s'agissait car, vu le montant du devoir, elle devait être assez importante. Notons que l'hommage n'est pas lige.

Claude Thomas

²⁸ *Layette du trésor des chartes*, tome II, p. 523a, n° 3141.

²⁹ *Ibid.*, tome III, p. 7b, n° 3592.

³⁰ Vialart, *Preuves*, p. 71-72, d'après l'original du trésor de la Flocelière.

³¹ *Ibid.*, p. 74.

³² *Bulletin des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, tome I p. 297.